

INFORMATION - REPRISE DES ECOLES

L'école redevient obligatoire à partir du lundi 22 juin.

Suite à l'annonce du Président de la République dimanche dernier indiquant une reprise obligatoire des enfants à l'école à partir du 22 juin, les services municipaux de la commune en lien avec l'Education nationale travaillent à l'organisation et aux modalités d'accueil des enfants.

Afin de faciliter l'organisation des familles, la Commune réorganise l'ouverture de ses structures au plus proche du fonctionnement habituel.

→ Reprise des horaires normaux d'entrée et de sortie des écoles.

→ Reprise du transport scolaire et des navettes
Horaires habituels – Lieux habituels

→ Réouverture des accueils du matin et du soir
Horaires habituels – Lieux d'accueil habituels

→ Restauration
Les espaces de restauration seront ouverts afin d'accueillir les élèves qui seront autant que possible regroupés par classe.

→ Accueil du mercredi
Centre de loisirs
Reprise des horaires habituels

▲ TOUS ENSEMBLE RESTONS VIGILANTS ▲

Avant de venir à l'école

- Si votre enfant présente de la fièvre ou des symptômes de maladie, ne l'emmenez pas à l'école afin d'éviter tout risque de contamination

En cas de suspicion à l'école ou au centre de loisirs

- Selon le protocole sanitaire, si un enfant présente des symptômes en classe ou pendant le temps périscolaire, il sera isolé dans une pièce spécifique et sous surveillance d'un responsable le temps que ses parents viennent le chercher.

Soyez assurés que la Commune et l'Education Nationale mettent tout en œuvre pour assurer l'accueil des enfants dans les meilleures conditions en s'adaptant aux nouvelles directives de l'Etat.